



AUDIT CECB

Evaluez et améliorez la performance énergétique de votre habitation.



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS



UNE DÉMARCHE INDISPENSABLE EN CAS DE VENTE OU DE RÉNOVATION DE VOTRE MAISON

La prestation CECB® permet d'établir l'étiquette énergétique de votre maison et d'identifier comment diminuer vos consommations. Facile à mettre en œuvre et d'un coût abordable, cette démarche permet de réduire les principaux postes de dépenses énergétiques: chauffage, éclairage, eau chaude et électricité.

Quelle est l'étiquette énergétique de votre habitation ?



QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE CECB® ET CECB® PLUS ?

Le CECB® permet d'établir le certificat énergétique de votre habitation en vous donnant des informations précises sur son enveloppe et sa performance globale.

Le CECB® Plus va plus loin. Faisant lui-même l'objet d'une subvention possible (VD: CHF 1000.- à CHF 1500.-), il offre les mêmes prestations que le CECB® mais comprend, en plus, **une liste de mesures concrètes et personnalisées pour améliorer l'efficacité énergétique de votre bâtiment**. Les scénarios d'amélioration du CECB® Plus déterminent notamment les potentiels d'économies d'énergie, les coûts d'investissement ainsi que le montant des subventions dont vous pouvez bénéficier; le tout en tenant compte de vos priorités.

Quel est le meilleur moment pour réaliser une prestation CECB® /CECB® Plus ?

Selon les cantons, les prestations CECB® peuvent être recommandées, voir obligatoires en cas de vente immobilière, changement de chauffage fossile (mazout ou gaz) ou certaines demandes de subventions. Contactez-nous afin d'obtenir un conseil personnalisé selon vos besoins.

Combien coûtent le CECB® et le CECB®PLUS?

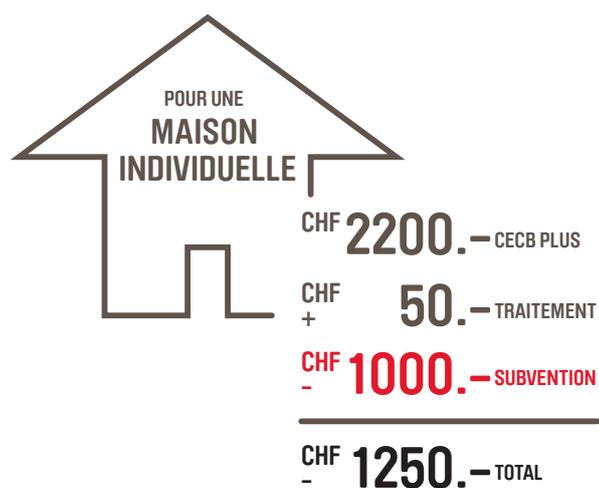
	Maison individuelle (1 à 2 lots)	Logement collectif (3 à 10 lots)	Autres types de bâtiments
CECB	CHF 850.-	CHF 1050.-	sur devis
CECB Plus Inclus: 1 heure de conseil lors de la restitution du rapport	CHF 2200.-	CHF 2700.-	sur devis
Réactualisation CECB*	Dès CHF 150.-	Dès CHF 150.-	Dès CHF 150.-
Traitement et avance de la subvention CECB Plus**	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 50.-
Absence de plans - Mesures et calculs	CHF 250.-	CHF 375.-	sur devis
Thermographie	CHF 650.-	CHF 950.-	sur devis

* sous réserve que le CECB initial soit établi par Romande Energie

** uniquement applicable sur la prestation CECB Plus pour un bâtiment construit avant 2000 sur le canton de Vaud et Fribourg

EXEMPLE

Prestation CECB® Plus avec subvention



Prix TVA et taxe CECB® inclus.

Scannez ce QR code
pour commander
directement votre CECB!



LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

1

OFFRE

Nous établissons une offre personnalisée selon vos besoins et le type de bâtiment.

2

DOSSIER

Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives, notamment pour vos demandes de subventions.

3

VISITE

Notre expert se déplace chez vous et procède à la visite technique.

4

REMISE DU RAPPORT

Notre expert vous transmet son rapport et vous fait part de ses recommandations.

Pour prendre rendez-vous ou en savoir plus,
www.romande-energie.ch

0800 773 650 / cecb@romande-energie.ch

3 RAISONS DE VOUS DÉCIDER POUR UN CECB® PLUS :

1. Vous savez quels travaux de rénovation prioriser pour améliorer votre habitation.
2. Vous bénéficiez des conseils neutres et de l'accompagnement personnalisé d'un expert CECB® certifié.
3. Vous réalisez par la suite d'importantes économies grâce aux mesures préconisées dans le rapport CECB®.

